

RENDU du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 11 janvier 2022

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, KLETTY Christian, JUNG DUHAIL Elisa, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, SCHALL Alain, VOGELBACH Sandrine.

Informations, compte-rendu de réunions

Arrêté de péril ordinaire 6 Rte de Ste Marie aux Mines

Mme la maire a établi un rapport de constatation de l'état de délabrement et de dangerosité des bâtiments « ancien Béthel » 6 Rte de Ste Marie aux Mines et établi un arrêté de péril ordinaire qui sera envoyé au propriétaire et affiché sur place.

Aubure est sur IntraMuros

Aubure s'est portée volontaire, comme d'autres mairies de la communauté de communes, pour alimenter une page dédiée au village sur l'application IntraMuros (disponible gratuitement sur smartphone). La prise en charge financière de l'application est faite par la communauté de communes. Cette application permet de partager des informations et des événements, mais aussi de notifier les abonné-es en cas d'alertes. Elle est collaborative, les associations et les commerces pouvant publier des informations relatives à leur activité.

La commission communication doit maintenant se réunir pour définir plus finement comment l'alimenter."

Le bulletin communal « les potins d'Aubure » est en cours de finalisation pour fin de semaine. La distribution dans les boîtes aux lettres est prévue fin janvier avec le bulletin « 16 » de la Communauté de Communes

Compte-rendu de la commission communale Forêt - Agriculture - Environnement

Réunion le 5 janvier 2022 pour les projets de fleurissement, la finalisation de la charte biodiversité, et la préparation de la réunion de la commission communale de la chasse.

1. Le fleurissement

La commission réfléchit sur un fleurissement avec des plantes plus vivaces dans les principaux massifs du haut village et avoir des parterres fleuris tout au long de l'année (roses crémières, tournesols, muflers, lavande, iris, narcisses, jacinthes...arbustes à fleurs multicolores...) Moins d'arrosage en été, plus de taille automnale, économie financière dans le temps, paysage coloré et odorant, favoriser la présence des insectes et des oiseaux.

Mettre en place l'action un arbre/une naissance en lien avec la création d'un verger de variétés anciennes.

Mise en place de bancs dans les cimetières mais aussi à la mare pédagogique, et sur certains endroits du village (comme autrefois).

Amélioration du mobilier urbain

Prochaine réunion avec l'agent technique communal pour redéfinir l'orientation du futur paysage communal aux différentes saisons fin février.

2. La charte biodiversité communale

Faire un tract explicatif et engager les habitants à suivre notre politique environnementale pour créer une dynamique plus large qui servira pour le dossier Gerplan.

Sensibiliser la population avec une fête de la Nature et le projet d'une bourse aux graines et aux plantes pour 2023 avec des associations du village.

Prochaine réunion fin avril.

3. La chasse

Préparation de la 4C qui se tiendra en février.

Mettre en garde sur la bonne conduite de la circulation en forêt ainsi que les contraintes du site Natura 2000.

Mise en place de vrais panneaux au moment de la chasse.

4. L'association Sauvegarde de la forêt

Christian Kletty souhaite la relance de l'association de la forêt. Il faut trouver 4 à 5 personnes motivées pour redynamiser l'association et pouvoir créer des moments en forêt mais aussi pour le patrimoine auburien.

Revoir les statuts et faire entrer des institutions comme les scientifiques, la commune, le lycée agricole etc.

Il s'agit de redéfinir les axes et élargir l'objet et les membres de l'association. Sujet discuté en conseil municipal.

Compte-rendu de la commission communale Site et Urbanisme / Environnement

Réunion le 8 janvier 2022 pour les projets communaux 2022.

La réunion a défini les priorités et les perspectives de travaux durant le mandat.

1. Les bâtiments

La mairie : isolation, fermetures et toiture sans oublier d'avoir une projection globale sur le côté ouest (entrée, circulation, occupation, préau, toilettes, etc). Prévoir l'aide d'un architecte. Préparer un cahier des charges des besoins.

Aides possibles de l'Etat et de la Région mais il faut des devis et la présentation d'un projet d'ensemble segmenté dans le temps.

Le toit du Presbytère est aussi dans un mauvais état : des animaux nuisibles s'y promènent, infiltrations...

L'église : il faut vérifier le clocher et son toit.

La maison forestière : aucune urgence à ce jour.

2. Le réservoir de la Renardière

Une urgence afin de maintenir la bonne qualité de l'eau : soit création de deux réservoirs extérieurs (incendie et domestique), soit création d'une pompe de relevage en partant du réservoir principal. Devis en cours.

3. La Station d'épuration

Pour l'instant elle tourne au minima et est bien entretenue par l'agent communal. Attendre les futures directives, et obligations de l'ARS.

4. La voirie

COMMUNE d'AUBURE

Important de continuer la rénovation des rues du village : chemin des jardins, chemin du Kalblin, rue de la poste, finir le chemin des pins, chemin des mélèzes, passage Arc en ciel et trottoirs route de Fréland. Coût : 45 000€. (Aide de la CEA peut-être)

5. Le tracteur

Le tracteur est en fin de vie : coût pour le remplacer 85 000€ HT. Aide de l'Etat possible mais sans assurance. Urgence, devis faits et propositions commerciales très intéressantes.

6. L'entrée du village

Pour avoir de l'aide il faut faire une étude de sécurité globale (15 000€). Projet à prévoir en 2023/2024.

7. La chaudière

Il faudra prévoir la réfection du foyer en 2023. Devis en cours. Revoir aussi l'approvisionnement en plaquette (prix, distributeur)

Compte-rendu de la commission communale Ecole Jeunesse et aides sociales

La préparation à la rencontre avec les délégués des parents d'élèves a été discutée. L'objet : rencontre entre la commission enfance, jeunesse de la commune et les représentants des parents d'élèves.

Relation entre l'école, le périscolaire et la Mairie.

Autres sujets abordés : mise en place de la journée citoyenne, du conseil des jeunes, des forums citoyens, d'une formation Google (minimum 10 participants : faire un sondage pour connaître les intéressés)

Création d'un poste d'agent technique (pour le ménage)

Lors de la réunion du conseil municipal du 14.12.2021, Mme la Maire a informé l'Assemblée de la résiliation du contrat qui unit la commune à la société de nettoyage assurant l'entretien des bâtiments communaux.

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent contractuel pour pouvoir procéder au recrutement direct d'un agent d'entretien à la fin du préavis de l'entreprise de nettoyage soit à compter du 1er mars 2022.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de création d'un poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent technique sur un emploi non-permanent.

Décide

À compter du 1/03/2022, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 12 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Groupement d'Actions Sociales

A l'instar des années précédentes, la Maire propose de cotiser auprès du Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin, en faveur des agents communaux qui désirent y adhérer.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, cette participation et décide de l'inscrire au budget 2022.

Révision du prix de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Eau :	1,90 € H.T. par m ³
Assainissement :	1,25 € H.T. par m ³
Location du petit compteur :	4,50 € H.T. par semestre
Location du grand compteur :	76,00 € H.T. par semestre
Accès au réseau :	6,40 € H.T. par semestre

S'y ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'Eau).

La redevance de raccordement au réseau d'assainissement s'élève à 1 524,50 € H.T. depuis le 27 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix, décide, de modifier les tarifs comme suit, pour application à partir du 1.01.2022 :

Eau :	2.04 € H.T. par m ³
Assainissement :	1,52 € H.T. par m ³
Location du petit compteur :	5,50 € H.T. par semestre
Location du grand compteur :	90,00 € H.T. par semestre
Accès au réseau :	7.20 € H.T. par semestre

S'y ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'Eau).

La redevance de raccordement au réseau d'assainissement s'élèvera à 1 661.70 € H.T.

Un forfait eau pour travaux s'élevant à 150 € a été décidé le 14.12.2021

Un courrier explicatif accompagnera la facture du 1^{er} semestre 2022.

Projet de remplacement du tracteur

Le tracteur communal actuel est à bout de souffle, mis en circulation en 1995, il cumule 11 500 h de travail. Cet engin en fonction quasi tous les jours ouvrés pour effectuer des travaux de débroussaillage, pour l'entretien de la voirie et des chemins communaux, et surtout pour effectuer le déneigement qui s'inscrit dans le contexte de la viabilité hivernale. Malheureusement, le tracteur ne répond plus aux conditions de sécurité de son chauffeur et le risque de panne généralisée est sérieux. Il y a lieu d'anticiper et d'acheter rapidement un nouveau tracteur aux normes compatible à tous les travaux communaux et surtout au déneigement afin d'assurer la sécurité des usagers et garantir l'accès des services de secours en périodes hivernales.

Des devis ont été sollicités et un tracteur JOHN DEERE de type M d'une puissance de 116 CH a été retenu (l'ancien tracteur avait une puissance de 85 CH, ce qui sera plus adapté pour le déneigement des routes).

COMMUNE d'AUBURE

Le coût du projet s'élève à 85 500,00 € HT soit 102 600,00 € TTC, comprenant les équipements neufs ainsi que l'adaptation des équipements déjà en notre possession sur le nouveau tracteur : la lame à neige et la fraise à neige.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager ce budget pour le remplacement tracteur.

Mme la Maire va solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région et de la Communauté de communes du pays de Ribeauvillé.

Navette Aubure-Ribeauvillé : vente de tickets de bus

La commune, la communauté de communes, la Région et la compagnie de transport scolaire ont étudié la possibilité de vente de tickets de bus pour permettre aux habitants de relier Aubure à Ribeauvillé et retour, aux horaires et arrêts du transport scolaire.

La vente de billets sera assurée par la commune. Il y aura lieu de rajouter cette possibilité dans une avenant à la création de la régie de recettes communales.

Le tarif est fixé à 4.45 €, selon le barème kilométrique tarifaire actuel en vigueur.

Madame le Maire propose d'établir un avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes afin d'être en mesure de vendre des tickets de bus pour relier Aubure à Ribeauvillé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter la vente de tickets de transport en bus pour le trajet Aubure – Ribeauvillé ou Ribeauvillé – Aubure et décide du tarif de 4.45 € le trajet.